

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00464**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER PROJET  
URBAIN REGIONAL (PUR) CONSEIL REGIONAL, VILLE DE SAINT-CHAMOND  
ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,  
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 21 décembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20181220-D20180046410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181221

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER PROJET URBAIN REGIONAL (PUR) CONSEIL REGIONAL, VILLE DE SAINT-CHAMOND ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 07 décembre 2017, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagé au financement des projets de renouvellement urbain sur quartiers du Contrat de ville à hauteur de 22 M€ répartis comme suit :

- 12 M€ sur les sites classés en projets d'intérêt régional par l'ANRU (PRIR),
- 6 M€ sur d'autres sites du Contrat de ville présentant des signes de fragilité urbaine au travers de projets urbains régionaux (PUR),
- 4 M€ sur la programmation du Contrat de ville en lien avec la gestion urbaine et sociale de proximité.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Saint-Chamond et Saint Etienne Métropole, forts d'une analyse complémentaire et partagée autour des enjeux de renouvellement urbain sur la ville et particulièrement sur le quartier d'Izieux le Creux s'accordent sur les objectifs suivants :

- la requalification globale du quartier du Creux, en lien avec la découverte du Gier, le projet de Novaciéries et le renouvellement global qui s'opère sur la commune ;
- le confortement des commerces de proximité ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- le mieux vivre ensemble et réduction de l'insécurité.

Deux opérations sont soutenues financièrement dans le cadre du PUR :

- la restructuration de l'école Verlaine sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- la requalification du quartier du creux (place Louis Comte, futurs quais du Gier, city stade), sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole et de la Ville de Saint-Chamond.

La Région souhaite décliner ses engagements dans les PUR par :

- des conventions cadre communales entre le Conseil Régional et les communes concernées. Lorsque la Métropole est maître d'ouvrage, elle est également amenée à signer ces conventions communales ;
- des dossiers de subvention par opération. Sur ce point, une décision ultérieure de Saint-Etienne Métropole sera nécessaire pour permettre de faire les appels de fonds auprès de la Région sur la base de montage financiers précis.

La présente convention cadre a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Saint-Chamond et Saint Etienne Métropole pour la mise en œuvre à l'échelle communale du Projet Urbain Régional (PUR).

Le coût prévisionnel total de la requalification du quartier du creux s'élève à un montant prévisionnel de 2 436 955 € avec une participation financière de la Région de 657 000 €. La répartition précise des coûts d'opérations entre les opérations sous maîtrise d'ouvrage communale et Métropolitaine est en cours de définition. Actuellement, la répartition du reste à charge est estimé à 19 % pour la ville de Saint-Chamond (337 500 €) et 81 % pour Saint-Etienne Métropole (1 442 455 €).

La date prévisionnelle de démarrage des opérations est programmée au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

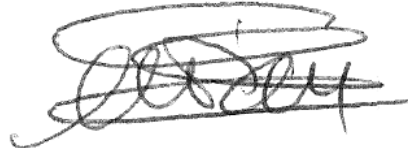
La convention cadre est annexée au présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet de convention de partenariat Projet Urbain Régional entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tout document se référant à ce dossier.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU